

Séance du conseil municipal du 27 février 2019

Le vingt-sept février deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2019

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur REYNAUD David, Monsieur LARDIN Adrien, Madame JANIN Danielle, Monsieur GIRARD Thierry.

Absents : Madame POIPY Céline, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur Sylver DIJOUX, Monsieur JOUFFREY Marc a donné procuration à Monsieur François GARCIA, Monsieur GIRAUDO Didier, Madame SAVELLI Christine a donné procuration à Madame Corinne CLAVEL, Madame LIATARD Jocelyne a donné procuration à Monsieur HOUET Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

2019.005 REPARTITION DES FRAIS **ALIENATION DU CHEMIN DE CHALAMAND ENTRE** **CHARANCIEU ET LES ABRETS-EN-DAUPHINE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D2018.020 du 07 novembre 2018 concernant le rapport d'enquête publique pour l'aliénation du chemin de Chalamand.

Cette enquête publique conjointe aux communes de Charancieu et Les Abrets-en-Dauphiné a été portée par la commune de Charancieu et le montant des frais d'enquête publique s'est élevé à 1 974.00€ (honoraires commissaire enquêteur et frais d'insertions). Il convient maintenant de procéder à la répartition de ces frais entre les deux communes au prorata de la surface : surface totale 3 a 29 ca (1 a 18 ca pour Charancieu et 2 a 11 ca pour Les Abrets-en-Dauphiné).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

De procéder à la répartition des frais d'aliénation entre les deux communes soit pour Charancieu 1 266.00€ et 708.00€ pour les Abrets en Dauphiné.

En conséquence, la commune de Les Abrets-en-Dauphiné remboursera un montant de 708.00€ à la commune de Charancieu.

2019.006 VENTE A Monsieur TASCHINI Jean-Luc
de la parcelle C n° 651

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D2018.020 du 07 novembre 2018 concernant le rapport d'enquête publique pour l'aliénation du chemin de Chalamand

Le géomètre a effectué sa prestation et les parcelles à céder sont la parcelle C n° 651 sur la commune de Charancieu pour une contenance de 2 a 11 ca et la parcelle n°028 C n°509 sur la commune de Les Abrets-en-Dauphiné pour une contenance de 1 a 18 ca.

Monsieur le maire rappelle les termes de la délibération à savoir que lesdits frais de géomètre seraient pris en charge par l'acquéreur.

Il convient aussi de définir le prix de vente de ces parcelles

L'estimation donnée par le notaire est de 6.00€ le m².

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

La vente de la parcelle C n°651 pour une surface de 2 a 11 ca à Monsieur TASCHINI Jean-Luc au prix de 1 266.00-€

Rappelle que les frais de géomètre seront remboursés à la commune de Charancieu par l'acquéreur : monsieur Jean-Luc TASCHINI pour un montant de 1 920.00€.

2019.007 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE
PUBLIC DE LA PARCELLE AC n°71

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les délibérations 2018.022 du 07/11/2018 et 2018.002 du 30/01/2019 concernant le projet d'aménagement de la voie communale n° dite « route de la sinière ».

Dans le cadre de cet aménagement, un avant-projet a été présenté par le cabinet ISAGEO, chargé de la maîtrise d'œuvre.

La parcelle cadastrée AC n°71 d'une surface de 96 ca située au 625 route de la sinière doit être classée dans le domaine public de la commune car selon l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), elle fait l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de service public.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications,

Décide à l'unanimité,

De classer la parcelle AC n°71 d'une surface de 96 ca dans le domaine public de la commune de Charancieu.

2019.008 APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil

municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019.009 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Monsieur GIRARD Thierry chargé de la présentation des comptes budgétaires et en l'absence de monsieur le maire, le Conseil Municipal,

Examine le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
	439 193.94	593 135.78
Excédent reporté 2017		173 130.43
Total	<u>439 193.94</u>	<u>766 266.21</u>

Résultat de fonctionnement + 327 072.27€

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
	133 721.62	103 057.67
EXCEDENT d'investissement 2017		90 293.60
Total	<u>133 721.62</u>	<u>193 351.27</u>

résultat d'investissement +59 629.65€

Restes à réaliser 85 099.00€

Besoin de financement : 25 469.35€

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisations 2018
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	135 176,30
12	CHARGES DE PERSONNEL	223 048,65
14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 698,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	72 044,32
66	CHARGES FINANCIERES	6 226,67
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	439 193,94

Recettes

Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisations 2018
2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	-
13	ATTENUATION DE CHARGES	2 119,09
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	26 293,91
73	IMPOTS ET TAXES	508 556,00

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 794,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 410,00
76	PRODUITS FINANCIERS	3,22
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 959,27
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	593 135,78

Subventions 2018 compte 6574

	2018
COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	3 000,00
MAISON FAMILIALE RURALE MOZAS	58,00
U.M.A.C	135,00
FNACA	135,00
ASSO COORDINATION POUR ACTIONS RETRAITES	50,00
SSIAD DAUPHINE BUGEY	200,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	60,00
ASS UNION DE L'ISERE DES DELEG	40,00
COMITE DES FETES	500,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00
ASS JEUNES SAP POMS DAUPHINE EST	100,00
LES RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR	50,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CHARANCIEU	1 000,00
LYCEE PRIVE VAL D'AINAN	58,00
VIVRE ENCORE (hopital st geoire en valdaine)	50,00
COLLEGE MARCEL BOUVIER	150,00
SOU DES ECOLES	200,00
CCAS TREBES	100,00
	5 986,00

Compte 65548

Objet	Réalisations
PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	2 841,00
SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER LES ABRETS	2 924,45
EPCC GRAND ANGLE VOIRON	590,95
total	6 356,40

Compte 6558

Objet	Réalisations
PARTICIPATION PISCINE LES ABRETS	3 400,00
PARTICIPATION MJC LES ABRETS	593,00
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	58,80
PARTICIPATION RAM	2 217,70
PARTICIPATION CONTRAT ENFANCE HALTE GARDERIE	6 984,05
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT BASSIN DE LA BOURBRE	178,39
SEDI PARTICIPATION FT route de chartreuse	1 093,00
APPV (adhésion association)	390,00
total	14 914,94

DEPENSES

Libellé Article	Réalisations	REPORT
TAXE AMENAGEMENT	13 677.00	
EMPRUNTS EN EUROS	65 497.17	
	29 728.47	1 494.00
LOGICIELS	788.00	
TERRAINS NUS	0.00	
ACQUISITION DE MATERIEL	2 459.60	8 988.00
MOBILIER	1 440.12	
AUTRES	6 562.08	
CONSTRUCTION	3 984.42	74 617.00
VOIRIE	0.00	
SIGNALISATION ROUTIERE	8 160.00	
EAUX PLUVIALES	1 424.76	
	133 721.62	85 099.00

COMPTE

2051 portail famille 788.00

COMPTE

2184	MOBILIER	
	vestiaire	285.60
	vestiaire	280.80
	Tables & chariot	873.72

COMPTE

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

2188

DIVERS

Appareil photo		179,00
coffret pince à molly		227.75
coffret pince à sertir		360.53
Réfrigérateur salle		441.60
Corbeilles		284.40
caméras		3480.00
Débroussailleuse	822.00	
3 chariots lavage		766.20
		6 562.08

COMPTE	MATERIEL INFORM	
	Ordinateur portable	734.00
2183	ordinateur	1 725.00

RECETTES

Libellé Article	Réalisations
FCTVA	23 188.55
TAXE D'AMENAGEMENT	29 043.02
SUBVENTION	26 224.00
SUBVENTION AUTRES REGROUPEMENT	2 249.00
SUBVENTION DEPARTEMENT VOIRIE	7 431.00
DETR	12 756.10
PVR	2 166.00
	103 057.67

2019.010 AFFECTATION DES RESULTATS DU
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 327 072.27€

Un excédent d'investissement de 59 629.65 €

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement de :

en dépenses : 85 099.00 €

Le nouveau déficit d'investissement est de 25 469.35€

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement,

DECIDE d'affecter la somme de **25 469.35 € en excédent d'investissement** pour résorber le déficit d'investissement et le reste soit **301 602.92 €** sera reporté en **excédent de fonctionnement**

Clôture de la séance à 21 h 30

Numéro d'ordre des délibérations

2019.005 REPARTITION DES FRAIS ALIENATION DU CHEMIN DE CHALAMAND ENTRE CHARANCIEU ET LES ABRETS-EN-DAUPHINE

2019.006 VENTE A Monsieur TASCHINI Jean-Luc de la parcelle C n° 651

2019.007 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AC n°71

2019.008 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

2019.009 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

2019.010 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2018